Objet: RAPPEL - Vaccination des enfants et adolescents de plus de 12 ans en ESMS PH

Mesdames et messieurs les directeurs d'établissements et services médico-sociaux pour enfants et adolescents en situation de handicap,

Les établissements et services que vous gérez accompagnent des enfants et adolescents en situation de handicap. Pour ces derniers, même si elle n'est pas obligatoire, la **vaccination contre la COVID-19 est possible dès 12 ans**. Depuis le 30 septembre 2021, les adolescents de 12 ans et deux mois à 17 ans doivent par ailleurs présenter un passe sanitaire pour se rendre dans les lieux et événements où il est exigé.

Afin de vous aider à organiser la vaccination des enfants et des adolescents que vous accompagnez, lesquels peuvent rencontrer des difficultés liées directement à leurs troubles (crainte de grands espaces aux multiples stimuli, crainte de l'acte médical...) ou à leur entourage familial (difficultés de déplacement), nous avons lancé, le 16 septembre dernier, une enquête permettant de recueillir vos besoins (<a href="http://www.partenairears.fr/~partenain/limesurvey/index.php?sid=92834&lang=fr">http://www.partenairears.fr/~partenain/limesurvey/index.php?sid=92834&lang=fr</a>). Les équipes de l'Agence ont d'ores et déjà pris contact avec les ESMS déclarant rencontrer des difficultés.

Toutefois, seuls 36% des établissements et services ciblés ont répondu au questionnaire. Or une réponse de votre part était attendue, y compris si votre structure n'accompagne pas d'enfants et adolescents de plus de 12 ans, cette éventualité étant envisagée au sein de l'enquête.

Nous vous rappelons que les solutions proposées, en fonction de la localisation de votre établissement et des besoins des enfants accompagnés, peuvent notamment être les suivantes :

- Créneaux dédiés en centre de vaccination ;
- Déploiement d'équipes mobiles à partir d'un centre de vaccination dans votre établissement ;
- Passage d'un bus itinérant dans votre établissement ;
- Sollicitation d'un professionnel de santé libéral (commande de doses vaccinales auprès d'une officine et réalisation de la vaccination au sein de l'ESMS).

Enfin, nous vous rappelons que des outils sont à votre disposition, permettant de mieux saisir les objectifs de la vaccination et de combattre certaines idées reçues :

- Des capsules vidéos et des dépliants 4 pages, avec des informations utiles sur la vaccination contre la COVID-19 : <a href="https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/relayez-les-campagnes-de-lars-hauts-de-france">https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/relayez-les-campagnes-de-lars-hauts-de-france</a>
- Des supports de communication tels que les fiches développées par Santé BD, personnalisables qui visent à expliquer en Facile A Lire et à Comprendre la vaccination : <a href="https://santebd.org/coronavirus">https://santebd.org/coronavirus</a>
- La foire aux questions du Ministère : <a href="https://handicap.gouv.fr/covid-19-foire-aux-questions-handicap-0">https://handicap.gouv.fr/covid-19-foire-aux-questions-handicap-0</a>

Je remercie par conséquent les ESMS n'ayant pas encore répondu à l'enquête de bien vouloir prendre quelques minutes pour le faire.

La Direction de l'Offre Médico-Sociale



